

DÉCISION N° 2024-58
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général par intérim, Directeur Commun,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6141-1 et L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-36, L.6132-3 et R.6132-16 ;

Vu le code d'action sociale et des familles, et notamment ses articles D.315-67 à D.315-69 ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé modifiée ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics, le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu la convention de direction commune du 28 décembre 2020 entre le CHU de Rouen Normandie, le CH de Gournay-en-Bray, le CH de Neufchâtel-en-Bray, le CH du Belvédère, et l'annexe portant sur l'organigramme de direction commune ;

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 27 décembre 2023 nommant Monsieur Bertrand CAZELLES Directeur Général par intérim du CHU de Rouen Normandie, Directeur Commun du CH de Gournay-en-Bray, du CH de Neufchâtel-en-Bray et du CH du Belvédère ;

Vu l'arrêté du CNG en date du 18 février 2021 nommant Madame Véronique GAILLARD, Directrice adjointe du CHU de Rouen Normandie et du CH du Belvédère ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 13 février 2023 nommant Madame Véronique JARRY, Directrice adjointe du CHU de Rouen Normandie et du CH du Belvédère ;

Vu la décision n°2023-251 portant délégation de signature à Madame Véronique JARRY, Directrice des Ressources Humaines et des Formations du CHU de Rouen Normandie et du CH du Belvédère.

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 février 2021 nommant Monsieur Vincent MANGOT, Directeur adjoint du CHU Rouen Normandie et du CH du Belvédère ;

Vu la décision n°2024-45 portant délégation de signature à Madame Léna GAZAIX, Directrice des Affaires Médicales du CHU de Rouen Normandie et du CH du Belvédère ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique JARRY, Directrice des Ressources Humaines et des Formations du CHU de Rouen et du CH du Belvédère, Madame Nathalie GENEVOIS, Responsable des Ressources Humaines, reçoit délégation de signature, au nom du Directeur Général par intérim, Directeur Commun du CHU de Rouen, pour tous les actes de gestion courante se rapportant à la Direction des Ressources Humaines du CH du Belvédère, dans la limite de ses attributions concernant tous les actes, contrats, attestations, et décisions, à l'exception :

- Des recrutements des personnels, titulaires et contractuels, figurant sur l'organigramme de direction ;
- Des décisions relatives aux personnels, titulaires et contractuels, figurant sur l'organigramme de direction ;
- Des sanctions disciplinaires ;
- Des décisions relatives au licenciement pour motif d'insuffisance professionnelle ;
- Des décisions relatives à la mise en œuvre de ruptures conventionnelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique JARRY, Directrice des Ressources Humaines et des Formations du CHU de Rouen et du CH du Belvédère, Madame Nathalie GENEVOIS reçoit délégation de signature pour la gestion financière de la Direction des Ressources Humaines du CH du Belvédère pour les actes de gestion courante dans la limite des crédits inscrits à l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) de la Direction, et signature des pièces justificatives attestant du service fait.

Article 2



En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Léna GAZAIX, Directrice des Affaires Médicales du CHU de Rouen et du CH du Belvédère, Madame Nathalie GENEVOIS, Responsable des Ressources Humaines, reçoit délégation de signature, au nom du Directeur Général par intérim, Directeur Commun du CHU de Rouen, pour tous les actes de gestion courante se rapportant aux sages-femmes relevant de la Direction des Affaires médicales du CH du Belvédère, dans la limite de ses attributions concernant tous les actes, contrats, attestations, et décisions, à l'exception :

- Des recrutements des personnels, titulaires et contractuels, figurant sur l'organigramme de direction ;
- Des décisions relatives aux personnels, titulaires et contractuels, figurant sur l'organigramme de direction ;
- Des sanctions disciplinaires ;
- Des décisions relatives au licenciement pour motif d'insuffisance professionnelle ;
- Des décisions relatives à la mise en œuvre de ruptures conventionnelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Léna GAZAIX, Directrice des Affaires Médicales du CHU de Rouen et du CH du Belvédère, Madame Nathalie GENEVOIS reçoit délégation de signature pour la gestion financière de la Direction des Affaires Médicales du CH du Belvédère pour les actes de gestion courante dans la limite des crédits inscrits à l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) de la Direction, et signature des pièces justificatives attestant du service fait.

Article 3

Sont exclus de la présente délégation :

- La signature de marchés publics relevant de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics, le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;
- La signature de délégations de service public.

Article 4

Madame Nathalie GENEVOIS rend compte de l'exécution de cette délégation à la Directrice des Ressources Humaines et des Formations du CHU de Rouen et du CH du Belvédère, à la Directrice des Affaires Médicales du CHU de Rouen et du CH du Belvédère, à Madame Véronique GAILLARD, Directrice déléguée du CH du Belvédère, et au Directeur Général par intérim, Directeur Commun du CHU de Rouen.

Article 5

Toute modification de la délégation de signature sera notifiée au délégataire désigné et fera l'objet d'une nouvelle décision portant délégation de signature.

Article 6

La présente délégation est *intuitu personae*.

Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du CHU de Rouen et du CH du Belvédère.

Le Directeur Général par intérim, Directeur Commun du CHU de Rouen, peut à tout moment retirer la présente délégation de signature au délégataire désigné, sans motivation aucune. Cette décision de retrait devra être publiée au recueil des actes administratifs.

Article 7

Le Directeur Général par intérim du CHU de Rouen, Directeur commun est chargé de l'exécution de la présente décision.



Article 8

La présente délégation de signature est portée au registre des décisions du CHU de Rouen et du CH du Belvédère. Elle sera transmise au Comptable public du CHU de Rouen et au Comptable public du CH du Belvédère.

Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Seine Maritime et sur le site internet du CHU de Rouen.

La présente délégation de signature annule et remplace toutes délégations de signature antérieures relatives au même objet, notamment la décision n°2023-125.

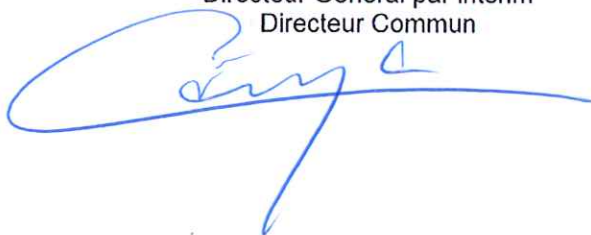
Elle prend effet à compter de sa date de publication.

Article 9

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa publication en déposant soit un recours gracieux auprès du Directeur Général par intérim du CHU de Rouen, Directeur Commun du CH de Gournay-en-Bray, du CH de Neufchâtel-en-Bray et du CH du Belvédère, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen.

Fait à Rouen, le 13 mars 2024

Le déléguant,
Bertrand CAZELLES
Directeur Général par intérim
Directeur Commun



Le délégataire,
Nathalie GENEVOIS
Responsable ressources humaines
CH du Belvédère



Copies :
Madame Nathalie GENEVOIS
Monsieur Bertrand CAZELLES
Madame Véronique GAILLARD
Madame Véronique JARRY
Madame Léna GAZAIX
Messieurs les Comptables Publics des Établissements

